

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371  
SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté son règlement de tarification et qu'il y a lieu de modifier et d'ajouter certains tarifs;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. L'Annexe G de l'article 13 est remplacé par l'Annexe G jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

Frédéric Broué  
Président de la séance

---

Stéphanie Allard  
Greffière

Avis de motion :	2024-01-23
Dépôt projet de règlement :	2024-01-23
Adoption du règlement :	
Publication du règlement :	
Entrée en vigueur :	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière adjointe au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce \_\_\_\_\_

---

Frédéric Broué  
Maire

**Livre des règlements  
 Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE G – SERVICE DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES		
DIVISION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)	Tarification	
Contenant pour déchets ultimes, collecte et transport		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres	308 \$ / an	
Conteneur 2 verges cubes (36 collectes)	4 760 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 2 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	6 020 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 4 verges cubes (36 collectes)	7 700 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 4 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	10 220 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 6 verges cubes (36 collectes)	10 780 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 6 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	14 420 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 8 verges cubes (36 collectes)	13 720 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Conteneur 8 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	18 760 \$ / an <sup>Note1</sup>	
Contenant pour recyclage et compostage		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	93 \$	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	84 \$	
RÉSIDENTIEL	Tarification	
Contenant pour recyclage, compostage et déchet ultime		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	93 \$	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	84 \$	
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchet ultime suivant l'analyse des besoins	275 \$ / an	
DIVISION DE L'HYGIÈNE		
COMPTEURS D'EAU (Règlement 2018-M-257 et ses amendements)		
Frais d'acquisition d'un compteur d'eau et émetteur <i>(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)</i>	Diamètre	Tarification
	¾ pouce	278 \$
	1 pouce	618 \$
	1 ½ pouce	649 \$
	2 pouces	1 805 \$
	3 pouces	2760 \$
Frais de vérification - Volume mesuré par le compteur d'eau <i>(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)</i>	Diamètre	Tarification
	¾ pouce	124 \$
	1 pouce	139 \$
	1 ½ pouce	237 \$
	2 pouces	247 \$
	3 pouces	361 \$
4 pouces et plus	561 \$	
<b>Note1 :</b>		
Le paiement peut se faire en deux versements, à intervalles de six mois		